

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sabrina Damboise	Numéro de permis 2019283	Date d'inspection Le 09 juin 2025	
Nom de l'établissement Garderie chez Sabrina		Numéro de téléphone (506) 445-1180	
Adresse 190 rue Principale Sainte-Anne-de-Madawaska NB E7E 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'aire de jeu intérieur (matériels et équipements), de la routine quotidienne et des activités quotidiennes.
Discussion avec les éducatrices concernant la planification en lien avec les intérêts des enfants.
Observation de la collation (yogourt et biscuit) et de l'accueil pour 1 enfant.
Les enfants vont à l'extérieur avant mon départ.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 juin 2025

Date

original signé par
Sabrina Damboise

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 juin 2025

Date